

Fiche de Données de Sécurité
Selon Règlement (CE) 1907/2006

2146 Potassium Hydroxyde 0,1 mol/l *(0,1N) éthanolique

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Dénomination:

Potassium Hydroxyde 0,1 mol/l *(0,1N) éthanolique

Numéro d'Enregistrement REACH: Aucun numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car la substance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement selon l'article 2 de la réglementation REACH (EC) N° 1907/2006, le tonnage annuel ne nécessite aucun enregistrement, l'enregistrement est prévu pour un délai ultérieur ou est un mélange.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:

Pour usages de laboratoire, analyse, recherche et chimie fine.

1.3 Identification de la société ou compagnie:

PANREAC QUIMICA S.L.U.

C/Garraf 2

Polígono Pla de la Bruguera

E-08211 Castellar del Vallès

(Barcelona) Espagne

Tel. (+34) 937 489 400

e-mail: product.safety@panreac.com

1.4 Téléphone d'urgence:

Número unique d'appel téléphonique d'urgence: 112 (UE)

Tel.: (+34) 937 489 499

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange.

Classification Règlement (CE) n° 1272/2008.

Flam. Liq. 2

Eye Irrit. 2

Skin Irrit. 2

Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE).

Xi Irritant

R36/38

F Facilement inflammable

R11

2.2 Éléments d'étiquetage:

Symboles de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.

P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans Directive 94/62/CE ou 2008/98/CE.

Pour le texte complète des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

2.3 Autres dangers:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

3. Composition/informations sur les composants

Solution éthanolique.

Dénomination: Potassium Hydroxyde 0,1 mol/l *(0,1N) éthanolique

Formule: KOH M.= 56,11

COMPOSITION:

0001: Éthanol absolu

Formule: CH₃CH₂OH M.= 46,07 CAS [64-17-5]

Numéro CE (EINECS): 200-578-6

Número d'indice CE: 603-002-00-5

Numéro d'Enregistrement REACH: 01-2119457610-43-XXXX

Contenu: >= 50 %

Classification Règlement (CE) n° 1272/2008.

Flam. Liq. 2

Symboles de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/ antidéflagrant.

P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans Directive 94/62/CE ou 2008/98/CE.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P370+P378 En cas d'incendie: utiliser pour l'extinction.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE).

F Facilement inflammable **R11** Facilement inflammable.

0002: Potassium Hydroxyde 85% *en pastilles

Formule: KOH M.= 56,11 CAS [1310-58-3]

Numéro CE (EINECS): 215-181-3

Número d'indice CE: 019-002-00-8

Numéro d'Enregistrement REACH: 01-2119487136-33-XXXX

Contenu: >= 0,5 % <= 2 %

Classification Règlement (CE) n° 1272/2008.

Acute Tox. 4

Skin Corr. 1A
Met. Corr. 1

Symboles de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Conseils de prudence

P264 Se laver...soigneusement apres manipulation.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un medecin en cas de malaise.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P330 Rincer la bouche.

P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans Directive 94/62/CE ou 2008/98/CE.

P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

P406 Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/récipient en ... avec doublure intérieure résistant à la corrosion.

Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE).

Xn Nocif

C Corrosif

R35 Provoque de graves brûlures.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

4. Premiers secours

4.1 Indications générales:

Ne jamais donner à boire, ni provoquer des vomissements en cas de perte de connaissance.

4.2 Inhalation:

Transporter la personne à l'air libre. Si le malaise persiste, recourir à l'assistance d'un médecin.

4.3 Contact avec la peau:

Laver à grande eau. Retirer les vêtements contaminés.

4.4 Yeux:

Laver à grande eau en gardant les paupières soulevées. En cas d'irritation, recourir à l'assistance d'un médecin.

4.5 Ingestion:

Boire beaucoup d'eau. Provoquer des vomissements. Recourir à l'assistance d'un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction appropriés:

Eau. Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse résistant à l'alcool. Poudre sèche.

5.2 Moyens d'extinction inappropriés:

Ne sont pas connues.

5.3 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Inflammable. Conserver éloigné de sources d'ignition. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, et peuvent donc se déplacer au niveau du sol. Peut former des mélanges explosifs avec l'air. Eviter la formation de charges électrostatiques.

5.4 Conseils aux pompiers:

Vêtements et chaussures adéquates.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Ne pas inhaler les vapeurs. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas permettre le passage aux égouts. Eviter la contamination du sol, des eaux et des égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Ramasser avec des matériaux absorbants (Absorbant Général Panreac, Kieselguhr, etc...) ou à défaut, avec de la terre ou du sable secs et déposer dans des conteneurs pour résidus pour leur élimination postérieure, conformément à la législation en vigueur.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Conservation limitée.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Récipients bien fermés. Eloigné de sources d'ignition et de chaleur. Dans un local bien aéré.

Température de stockage recommandée: Température ambiante. Ne pas stocker dans des récipients métalliques.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Contrôles de l'exposition:

Sans indications particulières.

8.2 Paramètres de contrôle:

VLA-EC(KOH): 2 mg/m³

VLA-ED(éthanol): 1.000 ppm = 1.910 mg/m³

8.3 Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs/aérosols, utiliser un équipement respiratoire approprié. Filtre P. Filtre A.

8.4 Protection des mains:

Utiliser des gants appropriés néoprène PVC nitrile

8.5 Protection des yeux/du visage:

Utiliser des lunettes appropriées.

8.6 Mesures d'hygiène particulières:

Oter les vêtements contaminés. Utiliser des vêtements de travail appropriés. Se laver les mains et le visage avant les pauses et après avoir terminé le travail.

8.7 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Remplir les engagements au titre de la législation locale relative à la protection de l'environnement.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect: Liquide

Couleur: incolore

Granulométrie: N/A

Odeur: éthanolique
pH: ~14
Point de fusion/point de congélation: N/A
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:
N/A
Point d'éclair: 13 °C
Inflammabilité (solide, gaz):
N/A
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité: 15
%(v)/ 3,5 %(v)
Pression de vapeur: N/A
Densité de vapeur: N/A
Densité relative:
(20/4) 0,816 g/ml
Solubilité: miscible avec de l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau:
N/A
Température d'auto-inflammabilité: >425 °C
Température de décomposition: N/A
Viscosité cinématique: N/A
Viscosité dynamique:
N/A

10. Stabilité et réactivité

10.1 Conditions à éviter:

La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

10.2 Matières incompatibles:

Acide nitrique. Agents oxydants. Aluminium. Anhydrides. Composés ammoniacaux Chromyle chlorure. Halogénates. Halogénoxydes. Halogénures. Halogénures d'halogène. Hydrocarbures halogénés. Hydrures. Métaux alcalins. Métaux alcalino-terreux. Nitrates. Nitriles. Oxydes alcalins. Oxydes d'éthylène. Oxydes métalliques. Oxydes non-métalliques. Peroxyde d'hydrogène (eau oxygénée). Zinc en poudre.

10.3 Produits de décomposition dangereux:

Ne sont pas connues.

10.4 Stabilité chimique:

Les gaz/vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

11. Information toxicologique

11.1 Toxicité aiguë:

LD50 oral rat : 273 mg/kg se référant à la substance pure

11.2 Effets dangereux pour la santé:

Par inhalation: Irritation des voies respiratoires. En contact avec la peau: Irritations Par contact oculaire: Irritations Par ingestion: Irritation des muqueuses de la bouche, gorge, oesophage et tractus intestinal. Risque de perforation intestinale et de l'oesophage. Effets systémiques: narcose

12. Information Ecologique

12.1 Toxicité :

- Test EC50 (mg/l):

Bactéries (Photobacterium phosphoreum) 31000 mg/l

Classification :

Tox.

- Milieu récepteur:

Risque pour le milieu aquatique

Bas

Risque pour le milieu terrestre

Bas

- Observations:

Ecotoxique pour organismes aquatiques et terrestres en raison de l'écart du pH. Effets aigus importants dans la zone de déversement.

12.2 Persistance et dégradabilité :

- Test:

- Classification sur dégradation biotique:

DBO5/DCO

Biodégradabilité

Elevée, plus de 1/3

- Dégradation abiotique selon pH:

- Observations:

Produit facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

- Test:

- Bioaccumulation:

Risque

- Observations:

Produit non bioaccumulable.

12.4 Mobilité dans le sol :

Données non disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB :

Données non disponibles.

12.6 Autres effets néfastes:

Si les conditions adéquates de manipulation sont respectées, aucun problème écologique n'est à craindre.

Le traitement est la neutralisation.

Facile à épurer.

Produit corrosif même sous forme diluée.

Risque de formation de vapeurs explosives sur la surface de l'eau.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leurs traitement et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faudra donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.

2001/573/CE: Décision du Conseil du 23 juillet 2001 modifiant la décision 2000/532/CE de la Commission en ce qui concerne la liste de déchets. Directive 91/156/CEE du Conseil du 18 mars 1991 modifiant la directive 75/442/CEE relative aux déchets.

13.2 Conditionnements contaminés:

Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses recevront le même traitement que les propres produits qu'ils contiennent.

Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil, du 20 décembre 1994, relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

14. Informations relatives au transport

Terrestre (ADR):

Dénomination technique: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

UN 1993 Classe: 3 Groupe d'emballage: II (D/E)

Maritime (IMDG):

Dénomination technique: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

UN 1993 Classe: 3 Groupe d'emballage: II

Aérien (ICAO-IATA):

Dénomination technique: Flammable liquid, n.o.s.

UN 1993 Classe: 3 Groupe d'emballage: II

Instructions de l'emballage: CAO 364 PAX 353

15. Informations réglementaires

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006.

16. Autres informations

Autres conseils de prudence

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P264 Se laver...soigneusement apres manipulation.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment a l'eau et au savon.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un medecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un medecin.

P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
P370+P378 En cas d'incendie: utiliser pour l'extinction.
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Étiquetage (65/548/CEE ou 1999/45/CE)

Phrases R:	R36/38 Irritant pour les yeux et la peau. R11 Facilement inflammable.
Phrases S:	S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. S7 Conserver le récipient bien fermé.

Version et date de révision: 5 18.07.2014

Date d'édition: 15.09.2011

Par rapport à la révision précédente, des modifications se sont produites dans les paragraphes: 14

Les données consignées dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique objet étant d'informer sur les aspects de sécurité, elles ne garantissent pas les propriétés et caractéristiques y mentionnées.